

## **Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 24 janvier 2017**

Le vingt quatre janvier deux mille dix sept, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

**Présents** : Messieurs AVY Christian(Maire), URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), FRISON Fabrice, NIOT Daniel

Mesdames HANNECART Pascale, KALOTA Ghislaine (adjointes), COSTA-DELOBEL Sophie, DELEBECQUE Stéphanie, DUMONT Carol, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie, NOBÉCOURT Martine

**Absents excusés** : Messieurs DELATTRE Albert, MEUNIER Bernard

**Secrétaire de séance** : Mme HANNECART Pascale

**Convocation du 18.01.2017**

**Membres en exercice : 15                      membres présents : 13**

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire
- Travaux 2017
- Convention départementale pour les permanences sociales
- Réflexion boulangerie
- Présentation éolien VALOREM
- Etude incendie
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter des points à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion
  - Commune et assainissement
- Affectation des résultats
- Rambarde à la rampe de l'église
- Chaudière du logement de Canisy

***Le conseil donne son accord pour ces ajouts.***

### **- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 DÉCEMBRE 2016**

***Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.***

### **- RAPPORT DU MAIRE :**

#### **➤ Dossier DETR :**

Les dossiers de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant la salle de Canisy et la salle de Conseil ont été représentés. Les dossiers ont été reconnus complets ce qui permet la réalisation des travaux. Ces travaux non réalisés, bloquent le retour des fonds de concours de la Communauté de Commune et aussi l'aide financière accordée par le Département.

#### **➤ Passage à niveau n°35 gare de Hombleux :**

La société en charge des travaux a rencontré des soucis dû aux intempéries et a sollicité un prolongement de la fermeture de ce passage, un nouvel arrêté fixe la fermeture jusqu'au 3 février. La mairie a eu quelques soucis avec les riverains pour la gêne occasionnée mais aussi pour le retrait des poubelles. Exceptionnellement et pour éviter tout conflit, la mairie a autorisé le retrait des sacs

noirs (uniquement), par les employés communaux qui les remettent sur le circuit emprunté par le camion de ramassage.

#### ➤ **Tempête EGON :**

La commune a connu un épisode venteux dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 janvier, le vent a atteint la vitesse de 140 km/h d'après les stations météo. Quelques administrés ont subi des dégâts, aucun dossier important n'a été signalé en mairie. Quelques tôles par-ci, par-là, des bardages PVC arrachés du mur, mais heureusement pas de blessés.

Mr le Maire remercie les bénévoles qui ont œuvré au déblaiement des routes par un bûcheronnage important sur Canisy, sur Bacquencourt en deux points (route de Buverchy et route de Breuil), ce dernier point était plus inquiétant car l'un des arbres se trouvait posé sur la ligne THT de 20 000 Volts, apparemment c'est ce qui empêchait d'avoir du courant sur notre secteur. L'arbre retiré, l'ERDF a pu rétablir le courant. Il remercie aussi toutes les aides qu'il ne peut citer, allant même à celui qui a balayé les caniveaux et nettoyé les avaloirs du pluvial. Il est prévu un recensement de toutes ces personnes qui seront reçues très prochainement à la Mairie.

Il faut faire très attention dans ces situations, il est permis à la municipalité de mandater un bénévole pour ce genre de mission, mais elle doit être avertie car la commune dispose d'une assurance spéciale dans ce cas-la. Un contrat a été remis à jour dernièrement suite à l'accident qui a eu lieu dans une commune où il y a eu 1 mort et 1 infirme à vie.

Une demande d'assurance comme flotte a été proposée par l'assureur bâtiment de la commune, avec les mêmes garanties pour un total de 2043 €/an.

L'assurance du minibus étant plus élevée chez lui car des personnes âgées et des enfants sont transportés, la garantie a été améliorée. Chez l'assureur véhicule AXA, elle se chiffre à 2643 €/an pour tous les véhicules, ce qui fait gagner 600€/an ce qui n'est pas négligeable.

Mr le Maire propose de passer par un seul assureur.

#### ➤ **Levée de l'avis défavorable**

Concernant l'avis défavorable, la Mairie rencontre un souci pour le fonctionnement du périscolaire. En effet, il leur est impossible de toucher la subvention de jeunesse et sport car le rapport de la commission sécurité ne peut pas être fourni. Il faut tout mettre en œuvre pour remédier à cela et supprimer les 5 prescriptions de la commission.

Point n°1 : déjà levé par le certificat du technicien chauffagiste, rapport de vérification des chaudières ;

Point n°2 : les portes des chaufferies vont être remplacées comme il en a été décidé lors du dernier conseil, le certificat de remplacement sera établi par la société MACIP ;

Point n°3 : Une rencontre avec l'entreprise Seine est prévue pour terminer les recommandations des services de contrôle APAVE et VERITAS. A cela, sera ajoutée la demande de la commission sécurité, à savoir la signalétique visuelle des alarmes sonores dans les endroits unipersonnels comme les toilettes, ceci pour les sourds ou malentendants ;

Point n°4 : Supprimer tous les stockages scolaires et péri scolaires, une solution doit être trouvée pour cela, et faire un certificat administratif de cette réalisation.

Point n°5 : Remplacer le coffret de protection de la vanne de coupure de gaz, ce coffret de protection gaz a été commandé et sera posé prochainement.

D'autres points non bloquants seront travaillés aussi, en espérant que le prochain contrôle soit positif...

Une nouvelle formation sera assurée auprès du personnel pour le maniement des appareils de secours par la société Haas.

#### ➤ **Pouvoir de police du Maire**

Suite à la fusion des communautés de communes, la loi NOTRÉ transfère automatiquement le pouvoir de police sur le territoire au Président de l'EPCI, ces pouvoirs de police concernent toutes les compétences du nouvel EPCI, eau, assainissement, gestion des déchets ménagers, gestion des aires d'accueil, habitat, urbanisme, voirie.

Mr le Maire avise le Conseil qu'il a renoncé à ce transfert de son droit de police, considérant qu'à force de transférer, la raison d'exister disparaît. Un recommandé va être adressé au Président de la Communauté des Communes accompagné d'un arrêté du Maire.

En ce qui concerne l'épisode du forcené retranché chez lui dans la nuit du 17 au 18 janvier, plus de peur que de mal pour la commune, par contre, pour lui cela laissera des traces malheureuses et sûrement coûteuses. Il est rentré chez lui le lendemain avec un interdit de contacter ou de rencontrer son ancienne copine.

Mr le Maire l'a rencontré vendredi matin, il paraissait serein et calme, et pour lui, c'est sa copine qui est la cause de son malheur...

Lundi 23, un parent s'en est pris à une petite de maternelle en proférant des menaces suite à une bousculade entre son fils et cette petite. La directrice a fait le signalement auprès de son inspecteur académique et Mr le Maire auprès de la gendarmerie. Le calme est revenu le lendemain.

#### ➤ **Quelques infos**

- Du Conseil Départemental de la Somme : en application de l'article 15 de la loi NOTRÉ du 7 août 2015, le transfert de la compétence transport interurbain vers la région Haut de France est effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les transports scolaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- Opération « Hauts de France Propre », le ramassage des déchets, organisé dans le cadre de « Hauts de France Propre », se dérouleront samedi 18 et dimanche 19 mars 2017.

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour**

#### **- TRAVAUX 2017**

- 1- Terminer le remplacement des fenêtres, de façon à pouvoir toucher les subventions (52K€ prévus), le dossier était en attente du fait que la sous-préfecture n'avait pas validé ces deux dossiers en 2016. Vu avec le maçon pour le local, il interviendra dès le dégel, il a toujours des appuis de fenêtre en finition dans les cours de l'école.
- 2- Le bordurage rue du Craon, car la convention n'est valable que 2 ans. Le chiffrage s'élevait à 33 000 € en avril 2016, une demande de réactualisation sera faite auprès de l'entreprise afin de le rajouter prochain budget.
- 3- L'étude sur le pluvial du cabinet Verdi d'un montant de 5200 €, débutera en mars.
- 4- L'aménagement pour le stationnement devant le cimetière, un devis de 16740 € TTC a été présenté, à voir si cela correspond aux besoins de la commune et s'il est possible de le rajouter au budget.
- 5- Un devis pour la clôture de la place à revoir car le cahier des charges n'est pas assez détaillé.
- 6- Sur Canisy, travail à faire sur la clôture du cimetière de Canisy et son aménagement intérieur.
- 7- Renforcement du branchement électrique sur la place de Bacquencourt, un branchement a été mis en place l'année dernière mais il ne suffit pas au fonctionnement de la fête, il faut le doubler. Un devis sera demandé.

Tout ceci sera présenté lors de la commission finance début mars, de façon à mettre en place le budget 2017, en considérant les impératifs comme les dossiers fenêtre, local de Canisy et bordurage rue du Craon.

La commission cimetière se réunira 1 mois avant, afin d'étudier les travaux à envisager sur Canisy.

#### **- MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE SOCIALE**

Le Conseil Départemental a adressé un courrier où il est spécifié par arrêté, la nouvelle organisation de l'implantation des services de solidarité et d'insertion.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les services de la direction générale adjointe des solidarités et de l'insertion du Conseil Départemental organiseront des permanences sociales et des

permanences PMI dans les communes ayant répondu aux cahiers des charges placés en annexe de l'arrêté.

Il est joint un calendrier des actions de modification des MDSI (Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion), soit, en ce qui nous concerne sur le territoire Haute Somme, la fermeture du centre de Nesle au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour être regroupé sur Chaulnes, qui lui, sera fermé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour être regroupé sur la MDSI de Péronne.

Il existe deux types de mise à disposition :

- Permanence de la direction générale solidarité et insertion
- Mise en œuvre des activités de la Protection Maternelle Infantile

Le cahier des charges est très lourd surtout sur le 2<sup>ème</sup> point.

La commune de Hombleux peut, comme avant, mettre à disposition un local pour les rencontres des administrés avec l'assistance sociale sans souci, Mr le Maire met son bureau à disposition. Par contre en ce qui concerne la PMI, les contraintes bâtiments sont trop importantes pour qu'on y réponde. Les membres demandent s'il ne serait pas possible de mettre le local périscolaire à disposition de la PMI.

Mr le Maire fera la proposition au Conseil Départemental et demande la décision du Conseil :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la mise en place d'une permanence sociale.***

#### **- Réflexion sur la boulangerie**

Le propriétaire des locaux a averti la Mairie que le boulanger avait dénoncé son bail pour le mois de juillet 2017, ce qui prédit son départ pour cette date. Mr le Maire l'a rencontré, il indique que le loyer de 900€ est trop lourd pour lui, en considérant l'emplacement du bâtiment. Il envisage de s'installer route de Nesle à Eppeville, mais précise qu'il lui sera toujours possible de maintenir un point de vente le matin sur son emplacement actuel à condition que le loyer soit plus modéré.

Mr le Maire a pris contact avec les services départementaux et aussi avec un farinier, il attend un prochain contact avec la chambre des métiers pour voir les possibilités de maintenir un dernier commerce en milieu rural.

Autre possibilité, que la commune achète le local et le loue, en opération blanche. Le tout est de connaître la valeur du bloc, l'utilisation que la commune pourrait en faire et les aides possibles.

Autre possibilité, ne rien faire et laisser partir notre dernier commerce, les livraisons de pain continueraient avec les autres tournées.

Un dépôt de pain pourrait être envisagé, mais dans ce cas, il faut aménager un local.

Mr le Maire demande la décision du Conseil.

***Les membres indiquent qu'il faudrait trouver un boulanger qui accepte de s'installer, ou dans un second cas de figure, si personne n'est intéressé pour le louer, que le propriétaire soit obligé de vendre son bien, et dans ce cas que la commune le rachète.***

#### **- Présentation éolien Valorem**

La société Valorem, qui met en place 4 éoliennes sur le territoire de Hombleux, souhaite présenter aux membres du Conseil en avant première, la lettre d'information concernant cet agrandissement du parc. La demande d'autorisation a été déposée en décembre 2016 aux services de l'Etat par Valorem.

La société souhaite l'avis du Conseil sur le choix du jour de la réunion d'information, pas de date pour l'instant car l'agenda de l'attaché au projet est inconnu.

***Les membres du Conseil préfèrent le samedi.***

#### **- Étude incendie**

La défense incendie est de la compétence et de la responsabilité de la commune, depuis plusieurs années, des problèmes sont soulevés mais mis de côté. Cette fois un rapport du SDIS précise

plusieurs anomalies, que Mr le Maire a aussitôt transmis à la Saur, avec qui existe un contrat de suivi des hydrants.

La réglementation a évolué et pas du côté communal, les points des réserves incendie doivent être équipés de bornes de puisage bleues avec une signalisation différente d'aujourd'hui.

Certains hydrants sont mal disposés, gênés dans leur raccordement par des constructions mal réalisées, la couverture du territoire de Hombleux n'est pas bien assurée, surtout côté râperie, sur Canisy, des poteaux obsolètes sont à remplacer. Il faut donc réaliser un point sur ce réseau.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de rechercher un cabinet compétent dans ce domaine, pour établir un devis de remise en conformité de ce réseau.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire, à rechercher un cabinet compétent afin d'établir un devis.***

#### **- Approbation des comptes de gestion**

Lors de la dernière réunion d'adjoints, Mr le Maire a présenté les résultats des comptes de gestion du trésorier et les comptes administratifs de la commune et de l'assainissement. Ils sont présentés ce soir au Conseil, les comptes commune et trésorier étant concordants, ils peuvent être approuvés ce soir, ce qui permettra de programmer rapidement une réunion de la commission finance pour établir le budget 2017.

##### **▪ Présentation du compte administratif et du compte de gestion de la commune**

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune arrêté aux montants suivants et qui sont identiques au compte de gestion du trésorier :

En investissement : déficit de – 95 626.35 €

En fonctionnement : + 203 709.09 €

Ce qui fait un résultat excédentaire de **108 081.74 €**

Il faut préciser que les travaux des fenêtres prévus au budget ne sont pas achevés ce qui fait que la dépense n'est pas comptabilisée ni la recette de subvention.

Soit 30 037. 22€ en dépense et 22 607.42 € en recette de subvention, hors FCTVA de 5000 € environ.

##### **▪ Présentation du compte administratif et de gestion de l'assainissement**

Mr le Maire présente le compte administratif de l'assainissement arrêté aux montants suivants et qui sont identiques au compte de gestion du trésorier :

En investissement : 143 523.31 €

En fonctionnement : 49 791.30 €

Ce qui fait un résultat excédentaire de **193 314.61 €**

Mr le Maire demande au Conseil s'il y a des questions, et quitte la séance pour permettre au Conseil de débattre.

Mr Urbaniak, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence et soumet au vote les comptes administratifs.

Mme Hannecart conteste la présentation des comptes et aurait voulu avoir plus de détails dans les chapitres.

Aucun membre ne voulant voter les comptes en l'état, Mr Urbaniak rappelle Mr le Maire qui décide de reporter les votes à une autre séance.

#### **- Rambarde de la rampe de l'église**

Une personne âgée a chuté et en a entraîné une autre lors d'un enterrement, ceci sans gravité mais cela aurait pu l'être. Il est évident que la réglementation pour les fauteuils roulants demande une bordure de 4cm minimum pour que les roues ne franchissent pas le côté, mais cette bordure a fait chuter un piéton. Il faut réaliser une barrière main courante tout le long de cette rampe, de préférence

en copie conforme avec celle de la mairie. Un devis sera demandé et présenté au Conseil prochainement.

- **Chaudière du logement de Canisy**

La chaudière du logement près de la salle Jourdel, a cédée ce week end, elle est percée. Il s'agit d'une vieille chaudière en fonte qui a fait son temps (20ans).

La nouvelle chaudière qui est de nouvelle génération basse température, nécessite le tubage de la cheminée, un devis express a été demandé auprès du chauffagiste. Le montant des travaux est de 4648.03 € TTC. Comme le budget n'est pas encore établi, et pour que cette dépense y soit inscrite au titre de l'investissement, il faut prendre une délibération dédié à ce remplacement de chaudière, ceci pour que l'installateur soit payé aussitôt les travaux réalisés.

**Pour**  
**13**

**Contre**  
**0**

**Abstention**  
**0**

***A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire, à inscrire les travaux de chaudière au budget 2017.***

➤ **Questions diverses**

Aucune question n'est parvenue au secrétariat.

➤ **Infos diverses**

Le Roparun passera dans la commune encore cette année.

Départ de Paris le 3 juin 2017, passage à Hombleux à 22h00, et arrivée à Rotterdam le 5 juin 2017

**La séance est levée à 22h00.**